

LA TRAVERSÉE DU DÉSERT

Au début de 1795, dans l'espoir de trouver là un havre de paix dans ces temps de tourmente où la France semble irrémédiablement divisée, il se retire dans sa maison de la Salle pour y tenir une conduite digne de respect. Sa fortune aidant, il rend de nombreux services à Mgr Gabriel-François Moreau¹, l'évêque de Mâcon dépossédé de son évêché supprimé en 1790 par la constitution civile du clergé. Le diocèse aboli et devenu une partie de celui de Saône-et-Loire et une partie de celui du Rhône, l'évêque n'existait plus aux yeux de la loi. Comme il s'en expliquera dans un entretien paru dans la presse en avril 1802 alors qu'il s'apprêtait à rejoindre l'évêché d'Autun², il n'eut pas à prêter serment et à s'engager publiquement à ce sujet. Il garda le silence, se retira dans son palais épiscopal mâconnais et y vécut sans ressource au milieu de ses ouailles. Aux heures les plus sombres de la Convention, il fut emprisonné tour à tour à la Charité et au couvent des capucins.

Le rapprochement avec cet évêque persécuté, si digne dans la tourmente, contribua sans doute à éclairer Louis pour l'éloigner du schisme. Dans l'ancien diocèse de Mâcon, la loi du 30 mai 1795³ et la lettre de Mgr Moreau à son clergé qui amena la rétractation de presque tous les curés ci-devant constitutionnels, parurent un instant ramener une éclaircie après la tempête. Mais la révolution ne désarmait pas. En vertu d'un arrêté départemental du 26 décembre 1795, les gendarmes faisaient des tournées dans toutes les communes pour chasser les prêtres réfractaires ou rétractés. Une peine de deux ans de détention menaçait les officiers municipaux qui protégeraient les individus frappés par la loi.

Sans doute échaudé par ces mésaventures, Louis refuse le siège épiscopal de Adrien Lamourette, l'évêque de Lyon arrêté en septembre 1793 et guillotiné en janvier 1794. En 1795, alors que les constitutionnels entreprennent de relever leur église abattue sous le poids de ses scandales, ils cherchent à gagner Louis à leur cause. Il n'a pris aucune part à la première encyclique mais dans un dernier accès de faiblesse, il adhère à

1 Né à Paris en 1721. Chanoine de Notre-Dame puis évêque de Vence. Nommé évêque de Mâcon en 1763. Comte et chanoine d'honneur du chapitre noble de Saint-Pierre. C'est un lettré à l'esprit curieux et amateur d'art. A Mâcon, la voie urbaine qui va de la place Gardon au Rond-Point de l'Hôtel-Dieu porte son nom.

2 Il meurt à Mâcon en septembre 1802.

3 Après avoir pris conscience que la suppression du culte éloignait de la République beaucoup de bons citoyens, la Convention décida par cette loi de restituer les églises à leur ancienne destination.

celle du 13 décembre. Quelques temps plus tard, alors que le vent tourne, il s'éloigne de la mouvance constitutionnelle. Il n'attend pas la fin de la révolution et la conclusion du Concordat pour se rétracter. Dès le 14 mai 1797, Louis écrit au Souverain Pontife, Pie VI pour se soumettre. C'est alors que la remise en ordre du diocèse de Lyon lui est confiée afin que puisse se tenir l'élection du 25 avril 1798 qui assoit Claude Primat sur le siège épiscopal du diocèse de Rhône-et-Loire. Pour confirmer sa soumission aux autorités pontificales, Louis s'abstient de participer aux réunions conciliaires⁴ des évêques constitutionnels en août 1797 et juin 1801.

Cessons de croire que la paix religieuse s'est imposée après l'épisode thermidorien. Il faut distinguer au moins deux Directoires à la charnière du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) : le premier se dotant d'une législation secrètement répressive pour contrer d'éventuels sursauts royalistes et le second, ouvertement jacobin, qui réactive une politique de persécution dénommée la "guillotine sèche" qui s'est traduite par la déportation des éléments indésirables. Pendant la seconde terreur qui a sévi dans le diocèse de Mâcon en 1797 et 1798, de nombreux prêtres furent arrêtés, mis en réclusion à Mâcon ou pire, déportés sur l'île de Ré. Certains y laissèrent leur vie. La plupart furent libérés en 1800. Un certain nombre échappèrent aux recherches en passant la Loire, en se cachant dans des familles dévouées ou en se réfugiant dans les montagnes. Conformément à l'arrêté du 13 novembre 1798, les églises furent à nouveau fermées et des cloches furent cassées lorsque les exécuteurs ne furent pas entravés dans leur action destructrice par l'opposition des municipalités. Il fallut attendre le coup d'état du 18 brumaire pour que cessent ces exactions.

4 Les évêques constitutionnels ont organisé à Paris en 1797 et 1801 des conciles nationaux afin de marquer leur indépendance vis à vis du pape.